



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 70522

Texte de la question

M. Didier Chouat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) pour l'accueil des demandeurs d'asile. En effet, le foyer d'accueil de Saint-Brieuc, par son activité hébergement et réinsertion sociale, doit faire face depuis 2000 à un nombre de demandes de réfugiés de plus en plus important. La prise en charge de ce public est rendue difficile car le nombre de places d'hébergement existantes n'est pas suffisant et du fait des longs délais de traitement administratif des demandes de statut de réfugié, ces places ne se libèrent pas. Ainsi, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale sont obligés d'accueillir les demandeurs d'asile sur une durée plus longue que la durée légale, soit six mois, sans pouvoir engager un réel travail d'accompagnement social durable. Les responsables constatent que la majorité des demandeurs sont reconduits à la frontière faute d'obtenir le statut de réfugié. Les responsables des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, pour répondre décemment à cette population en très grande difficulté, demandent que des places supplémentaires soient attribuées aux structures d'accueil telles que les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) ainsi que les CHRS. Par conséquent, il lui demande quelles mesures urgentes elle envisage de prendre afin de répondre à ces difficultés sociales de plus en plus lourdes.

Données clés

Auteur : [M. Didier Chouat](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70522

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7190